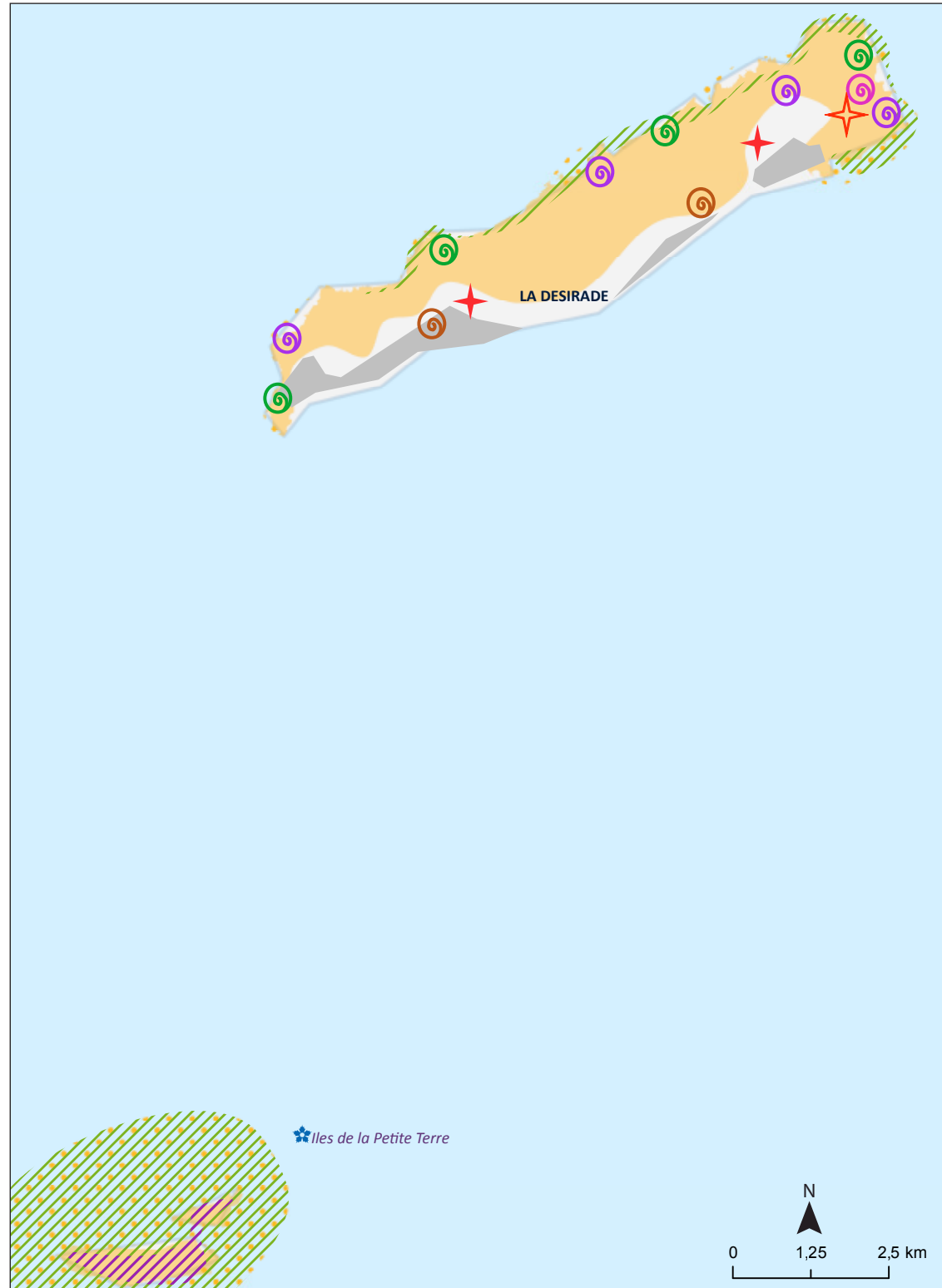
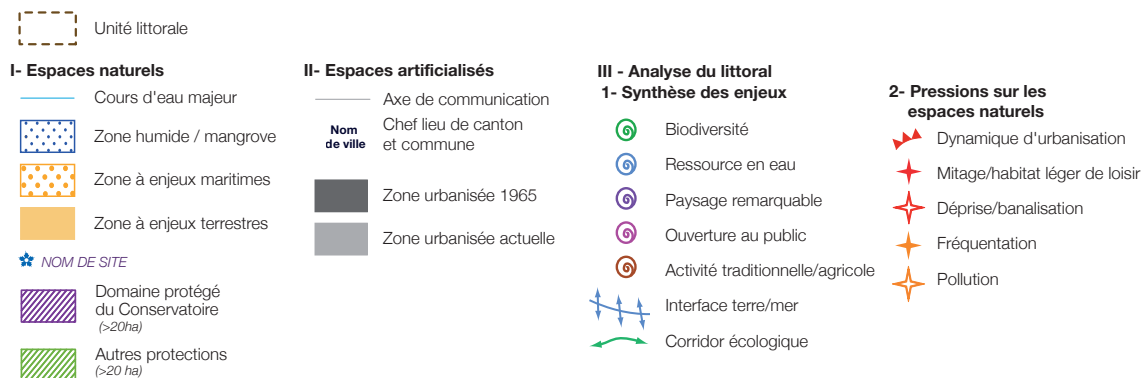


# Guadeloupe - La Désirade



## ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



© DEAL GUADELOUPE

## Contexte

L'île calcaire de forme allongée (environ 11 km sur 2 km), la Désirade se compose essentiellement d'un vaste plateau incliné vers le nord-ouest, dont les côtes sont bordées au nord par de très hautes falaises, et d'une mince plaine littorale au sud, bordée de longues plages sableuses, où se concentrent l'urbanisation, le réseau routier et l'activité économique.

L'archipel corallien des Îles de la Petite-Terre est formé de deux îlets non habités (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas) réunis par un lagon.

## Enjeux - une forte valeur patrimoniale

La Désirade, plus vieille entité géologique des Petites Antilles, présente un ensemble de singularités exceptionnelles au niveau de l'affleurement de son socle. L'île est également riche en biodiversité, aussi bien faunistique que floristique ; les milieux naturels diversifiés y sont assez bien préservés. Avec les îles de Petite Terre, la richesse de l'ensemble tient notamment à la présence d'un nombre important d'espèces rares ou menacées telles que le Gaïac, le Cactus Tête à l'Anglais, le Scinque de la Désirade, ou encore l'Iguane des Petites-Antilles. La Pointe du Grand Abaque à l'est de la Désirade et les Îles de la Petite-Terre constituent le principal refuge de cette espèce endémique qui fait l'objet d'un plan national d'action.

## Pressions - des paysages naturels encore préservés

La pression foncière liée à l'urbanisation est faible sur l'île de la Désirade. Le cantonnement du bâti sur la frange de la plaine littorale lui confère un impact visuel limité. Aujourd'hui quasiment disparue, l'activité agricole de l'île se réduit essentiellement à l'élevage de caprins en plaine et sur les piémonts du relief. Cependant, dans certains secteurs, le surpâturage des cabris fait peser une menace réelle sur les milieux naturels. C'est le cas sur la pointe nord-est (Grand Abaque) où le surpâturage favorise l'érosion superficielle des terres en réduisant le couvert végétal qui maintient les sols. Dans ce secteur, la présence d'une décharge,

d'une carrière, de nombreuses éoliennes sur la crête du plateau, ou encore d'épaves de véhicules impactent également fortement la qualité paysagère.

## La reconnaissance d'un patrimoine unique

Le Conservatoire du littoral a actuellement acquis 88 hectares sur les îlets de Petite Terre et les protège intégralement. L'ensemble des protections existantes dans l'unité littorale atteste de sa richesse exceptionnelle. Sur les îles de Petite-Terre, aujourd'hui essentiellement dédiées au tourisme vert, la valeur du patrimoine naturel, tant floristique que faunistique (oiseaux, tortues, et iguanes), a entraîné le classement des deux îlets en Réserve naturelle en 1998. L'accès à ces îles est soumis à perception de la taxe d'accès aux espaces naturels protégés, qui contribue aux moyens affectés à la gestion par l'association de gestion « TITE » et par l'ONF.

Sur le littoral nord-est de la Désirade (secteur de la Pointe Doublé et de la Pointe du Grand Abaque) sont situés les sites géologiques remarquables protégés par la Réserve naturelle géologique nationale de La Désirade depuis 2011 (une première pour l'outre-mer français). Enfin, une majeure partie des cinquante pas géométriques (les falaises au nord et à l'est de l'île) est classée en forêt domaniale, gérée par l'ONF.

## Orientations stratégiques - prévenir la dégradation des milieux naturels remarquables

Le Conservatoire doit envisager la protection du secteur de la Pointe Doublé et de la Pointe du Grand Abaque menacé par le surpâturage et la dégradation du paysage.

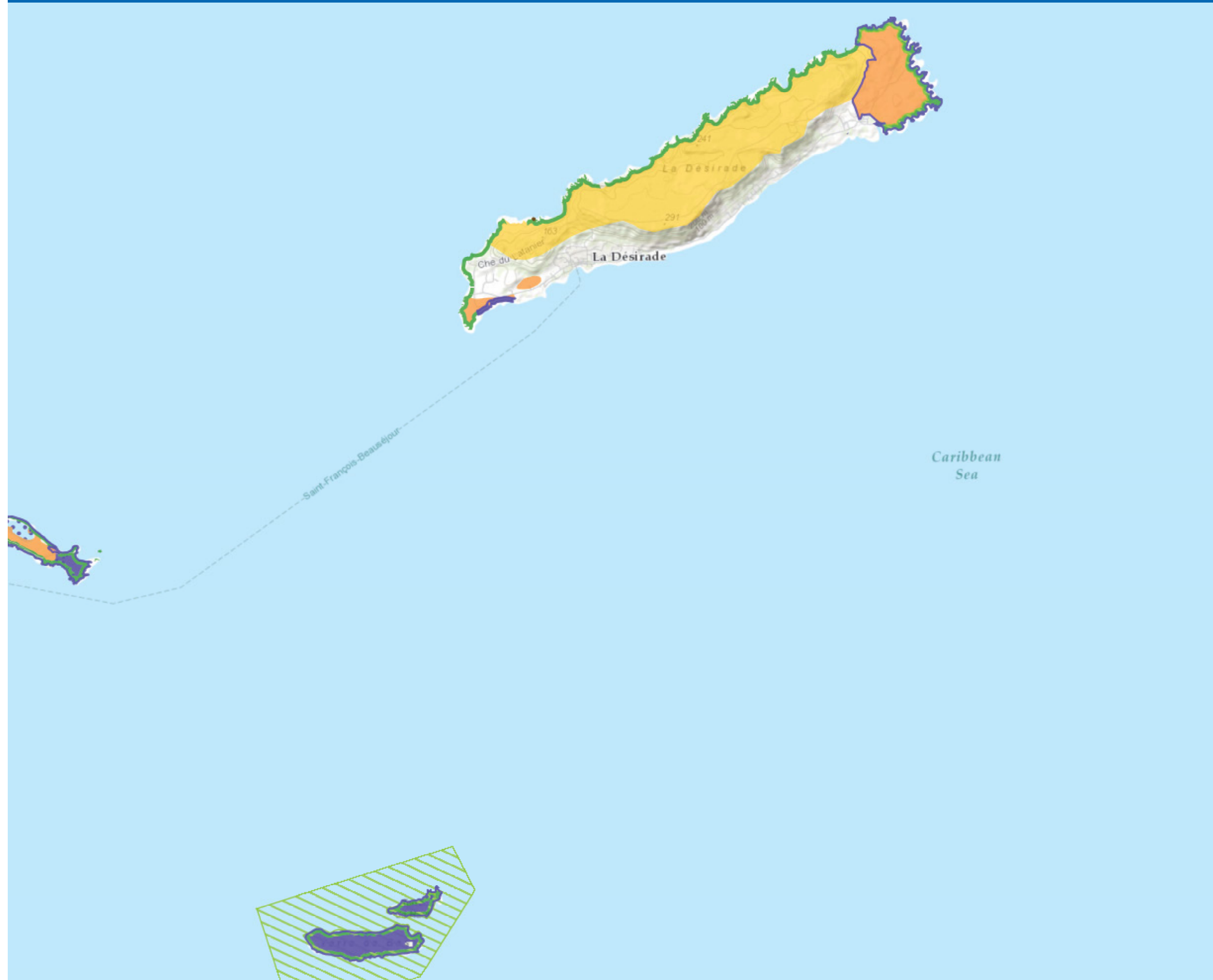
Le Conservatoire s'associera aux dynamiques de valorisation de ce site, portées par la Commune et par la Région, pour la mise en valeur de l'ancienne station météorologique de la Pointe Doublé et qui s'intéressent également au phare situé sur le même site.

Le patrimoine géologique de ce secteur de la Désirade est reconnu et valorisé. La protection foncière devrait permettre

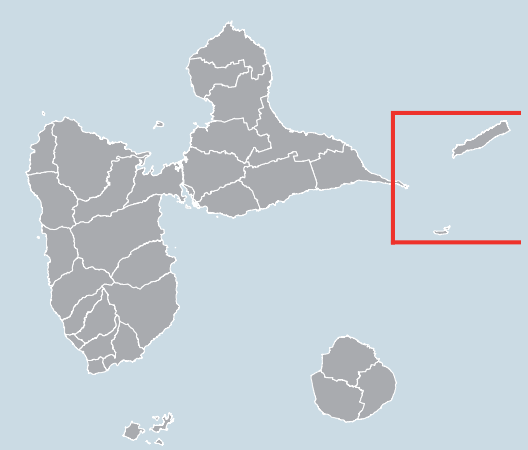
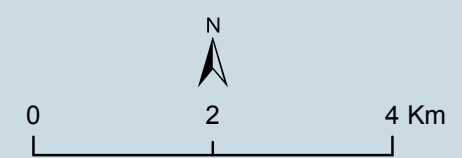
la réhabilitation intégrale du site naturel. Le foncier qui est une indivision complexe entre de nombreuses familles devra être acquis par le Conservatoire dans le cadre d'une DUP, afin de permettre de mieux aménager et gérer l'accès aux visiteurs, de régler les problèmes de divagation des caprins et de permettre la protection de la flore xérophile exceptionnelle, encore rencontrée sur cette pointe est de l'île. Il existe également des petites salines à préserver, au sud.

Sources : CDL, SAR Guadeloupe, Atlas des paysages de Guadeloupe, [reservepetiteterre.org/](http://reservepetiteterre.org/), bilan et perspectives des ERL de l'archipel Guadeloupe

Département	Guadeloupe
Nombre de sites	3
Surface protégée par le Conservatoire	100 ha
Surface acquise par le Conservatoire	90 ha
Surface des périmètres autorisés	490 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	2680 ha
<b>Surface totale des zones d'intervention</b>	<b>200 ha</b>
Surface des zones d'intervention terrestre	200 ha
<b>Surface totale des zones de vigilance</b>	<b>790 ha</b>
Surface des zones de vigilance terrestre	790 ha



- Situation au 1er janvier 2015**
- Unité littorale
  - Périmètre autorisé du Conservatoire
  - Domaine Protégé du Conservatoire
  - Domaine protégé DPM/DPF<sup>1</sup>
  - Forêt domaniale<sup>2</sup>
  - Réserve naturelle/coeur de parc<sup>3</sup>
- Zonage stratégique**
- Zone d'intervention
  - Zone de vigilance



<sup>1</sup> Domaine public maritime, fluvial ou lacustre  
<sup>2</sup> Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier  
<sup>3</sup> Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion